

République Algérienne Démocratique et Populaire

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

MINISTERE DE L'HABITAT
DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET L'AMENAGEMENT DE TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU
N°..... / S.C.S.O.R/DEP/..... /2026
Tel : 026.19.76.02
Fax : 026.19.76.02
EMAIL : dleptizi15@hotmail.fr

وزارة السكن، العمران والمدينة
والتهينة العمرانية
مديرية التجهيزات العمومية
لولاية تيزي وزو
مصلحة التسيير متابعة العمليات المنجزة
رقم.....م.م.ت.م.ع.م/م.ت.ع./ 2026.....

1^{er} MISE EN DEMEURE

- Vu le marché des travaux N° : **2024/622/95** du **08/09/2024**.
- Vu le délai de réalisation relatif au projet de six (06) mois.
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux du **08/09/2024**.
- Vu les envois du Subdivisionnaire de TIGZIRT sous le N°148/SEP/2025 du **20/08/2025**, N°154/SEP/2025 du **27/08/2025**, 169/SEP/2025 du **24/09/2025** et N° 179/SEP/2025 du **12/10/2025** signalant que l'entreprise LACEB a abandonné les travaux de réalisation de la salle de sport au lycée BESSALAH TIGZIRT.
- Vu l'envoi du BET chargé du suivi IZZA ROSA du **07/10/2025** signalant l'absence de l'entreprise LACEB sur chantier.
- Vu la mise en demeure du 08/12/2025 sous le N°204/SEP/2025 adressé à l'entreprise pour renforcer le chantier en moyens humains, matériels et matériaux et d'accélérer la cadence des travaux afin de rattraper le retard enregistré dans l'avancement des travaux.
- Vu la mise en demeure du 28/12/2025 sous le N°1732/SCSOR /1709/DEP/2025 adressé à l'entreprise pour renforcer le chantier en moyens humains, matériels et matériaux et d'accélérer la cadence des travaux afin de rattraper le retard enregistré dans l'avancement des travaux.
- Vu le P.V de constat transmis par SEP de TIGZIRT sous le N°13/SEP/2026 du 25/01/2026, signalant que l'entreprise n'a toujours pas repris les travaux sur chantier, malgré les différentes P.V de constat et les mises en demeures émise à l'encontre de cette dernière.
- Vu le P.V de constat transmis par SEP de TIGZIRT sous le N°24/SEP/2026 du 12/02/2026, signalant que l'entreprise n'a toujours pas repris les travaux sur chantier, malgré les différentes P.V de constat et les mises en demeures émise à l'encontre de cette dernière.

L'entreprise **E.T.B.P.H.F.C.M LACEB Mohand Akli**, élisant domicile : N°59/60 LOTISSEMENT HAMOUTENE wilaya de Tizi-Ouzou, titulaire du marché relatif à la **Réalisation d'une salle de sport au lycée BESSALEH (TIGZIRT)** est mise en demeure de reprendre et d'accélérer la cadence des travaux et de renforcer le chantier en moyens humains, matériels et matériaux afin de rattraper le retard enregistré et d'achever les travaux.

Un délai de huit (08) jours est accordé à l'entreprise pour s'y conformer à partir de la réception de la présente mise en demeure, faute de quoi les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.

Le Directeur ;